



2 x oui pour nos infrastructures de transport

La route reste le vecteur de transport le plus important de notre pays. Elle est de ce fait un moteur important de notre économie. Et sans un entretien suffisant, ce moteur finira par tousser. Cela est incontesté, dans l'économie comme dans la politique.

A côté de cela, son développement est, lui aussi, indispensable. Mais les goulets d'étranglement ne sont pas l'apanage de la route

– le réseau ferroviaire n'en est pas épargné. Le besoin croissant de mobilité concerne finalement tous les vecteurs de transport. Nous avons donc besoin des deux : la route et le rail. Car la route est tout aussi incapable de reprendre le trafic ferroviaire que le rail le trafic routier. Sur ce point aussi, tout le monde est d'accord.

Pourtant, lorsqu'on aborde la question du financement, les avis divergent. Prochainement, le peuple se prononcera sur deux objets dans ce domaine : le 24 novembre, nous voterons sur la modification de la loi fédérale concernant la redevance pour l'utilisation des routes nationales (augmentation de la vignette autoroutière). Et vraisemblablement en février prochain, nous voterons sur l'arrêté fédéral portant règlement du financement et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF). Ces deux objets ont reçu l'aval du Conseil fédéral et du Parlement.



Avec un oui à la vignette autoroutière à 100 francs, nous disons oui à un entretien fiable et à un développement raisonnable de notre réseau de routes nationales. Cette augmentation ne comble pas de trous dans le budget de la Confédération. Cette affirmation est tout simplement fautive et a uniquement pour but de désécuriser les votants. Le projet de loi stipule clairement que le

Conseil fédéral ne pourra augmenter la vignette que lorsque les réserves de la caisse routière de la Confédération passeront sous la barre d'un milliard de francs. Aujourd'hui, cette caisse est encore dotée d'environ 1,75 milliard.

Nous avons besoin de la route tout comme du rail. Le financement du développement et de l'entretien des deux vecteurs de transport doit maintenant être assuré. Ne nous laissons donc pas induire en erreur par des déclarations populistes, voire carrément fausses!

Le 24 novembre, nous avons par conséquent besoin d'un oui à la vignette autoroutière! Et en février 2014 d'un oui à une infrastructure ferroviaire performante. Je vous remercie d'avance de votre soutien.

Urs Hany
Président de la Fédération Infra

Petites installations photovoltaïques exemptées de l'approbation des plans

Le Conseil fédéral a approuvé la révision partielle de l'ordonnance sur la procédure d'approbation des plans des installations électriques (OPIE). Selon les nouvelles dispositions, seules les installations d'une puissance supérieure à 30 kVA resteront assujetties à l'obligation d'approbation des plans. L'ordonnance révisée entrera en vigueur le 1^{er} décembre 2013.

Le point central de la modification de l'OPIE est le relèvement de la limite inférieure de l'obligation d'approbation des plans pour les installations de production d'énergie; il s'ensuit qu'à l'avenir, la construction d'installations de petite dimension n'exigera plus d'approbation. Pour compenser la suppression des contrôles techniques en amont, il sera procédé au contrôle de réception des petites installations ainsi qu'à des contrôles périodiques. On assurera ainsi la rapidité de la construction et de la mise en service de ces installations, et leur sécurité pourra, sans grandes démarches administratives, être garantie pendant toute leur durée de

vie. Ajoutée à l'exemption déjà en vigueur du régime de l'autorisation de construction (art. 18a, loi sur l'aménagement du territoire), cette mesure est un coup de pouce à la mise en place d'installations solaires sur les bâtiments.

L'OPIE met aussi en œuvre d'autres mesures destinées à accélérer les procédures. L'audition sur le projet d'ordonnance s'est déroulée du 12 février au 11 avril 2013 et a débouché sur 56 prises de position. L'exemption pour les installations d'une puissance inférieure à 30 kVA est le plus souvent saluée de même que les mesures qui sont proposées pour accélérer les procédures. (com)

Pose de la première pierre

Extension du service d'oncologie du CHUV

La traditionnelle pose de la première pierre a été effectuée en présence du conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard. La charpente devrait entièrement être posée sur les deux bâtiments d'ici début novembre. Les façades seront ensuite mises en œuvre jusqu'en février 2014.

Le projet du futur CCO s'insère dans une structure existante très présente. Il se pose délicatement sur la toiture verte à disposition. Dans cet univers d'angles droits, les formes arrondies de l'extension lui confèrent une certaine douceur et trouvent aussi leur raison d'être dans le monde biologique.

Le système structurel est prévu en acier, pour limiter les charges et conférer une rapidité d'exécution «à sec», avec le moins de nuisance possible pour les occupants actuels. Le chauffage est prévu dans le plafond, couplé avec la ventilation, afin d'optimiser le lieu de distribution de l'énergie. Le bâtiment est conçu pour être Minergie Eco.

Delémont: Résidence de la
Jardinierie inaugurée

Concept novateur pour un EMS

Le monde des EMS jurassiens compte un établissement supplémentaire. C'est le premier EMS qui voit le jour dans le Jura au XXI^e siècle, les dernières inaugurations datant du début des années 90. Le complexe offre 60 lits d'EMS sur trois étages et 54 appartements protégés (24 studios et 30 appartements de 2,5 pièces). Lorsque la Résidence tournera à plein régime, il accueillera une centaine de personnes.

Cet ensemble de trois niveaux sur rez-de-chaussée borde les rues et s'ouvre sur le quai de la Some. Au rez-de-chaussée, un socle commercial occupe la quasi totalité du périmètre, dont le nord est affecté à l'entrée de la résidence sénior, avec un accès direct au quai et à la nouvelle passerelle sur la rivière.

Cet ensemble mixte de services, s'intègre dans le paysage urbain existant: un îlot bordé dans sa partie ouest par une série d'anciens bâtiments formant le cœur historique de la ville de Delémont. Cette continuité est proposée sous forme d'une expression classique d'un socle en pierre naturelle et d'étages en crépi.

Architectes: Meier & Associés Architectes SA, Genève